



Froideville

Préavis de la Municipalité concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de rénovations du refuge du F.C. Froideville-Sport à Pré Camuz.

No 151/2014

LA MUNICIPALITE DE FROIDEVILLE

AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

Nous avons l'honneur de soumettre à votre adoption le présent préavis relatif à l'octroi d'un crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de rénovations du refuge du F.C. Froideville Sport sur le terrain de Pré Camuz.

1. HISTORIQUE

Le Football club de Froideville

Il nous semble utile de rappeler l'histoire du F.C. Froideville pour les nombreux conseillères et conseillers qui n'ont pas eu l'occasion de vivre ce que nous pouvons appeler une épopée.

La création du FC Froideville remonte au 31 mars 1954, soit près de 60 ans. C'est une poignée de jeunes du village qui en ont pris la décision. Le club évoluait alors sur le terrain au centre du village et les vestiaires se situaient au rez de la grande salle.

Au début des années 1970, les besoins de nouvelles installations se sont fait sentir. Un groupe de bénévoles se mis en tête de les réaliser à l'extérieur du village sur l'actuel terrain de Pré Camuz. Pour ce faire, la commune leur accorda le 7 mai 1977 un droit de superficie distinct et permanent d'une durée de 99 ans.

Le Froideville Sports

En 1975, une association est constituée sous le nom de Froideville Sports. Elle a pour but de fournir les installations et moyens nécessaires aux sociétés sportives locales. Son comité comprend des représentants du football-club, de la gymnastique des dames, du judo, de la boule du Jorat. Plus tard, la jeunesse et le téléski rejoindront l'association. Ce dernier a vu son installation rachetée par le Froideville-Sports.

Après trois ans de travail intense par de nombreux bénévoles, le centre sportif de Pré Camuz est inauguré le 23 juin 1978. Une grande fête est organisée avec la participation des sociétés locales et de Sylvie Vartan. Que de souvenirs !

L'association Froideville Sports s'est ensuite occupée, entre autres, de l'entretien du centre de Pré Camuz, de la location, de l'exploitation du refuge et de la buvette jusqu'en 1989, date de sa dissolution.

La société coopérative du Froideville Sport

Inscrite au Registre du Commerce le 9 novembre 1977, cette société avait pour but de financer, par le biais d'emprunts bancaires et de parts sociales, l'achat de matériel, les études et réalisations de bâtiments et terrains de sports à Froideville.

Toutes les constructions et tous les aménagements ont été réalisés et financés par le Froideville-Sport et sa coopérative financière. Il faut préciser et se rappeler que toutes les installations de Pré Camuz ont été pratiquement construites par les bénévoles et souvent équipées par du matériel d'occasion. Il est vrai que les moyens du F.S. étaient limités et qu'il était vital de rechercher des solutions économiques quitte à ce qu'elles ne soient pas de très longue durée.

De nombreuses manifestations ont été mises sur pied afin de permettre l'amortissement des investissements. Au début des années 2000, la coopérative financière a proposé aux nombreux souscripteurs de parts sociales de renoncer à leur remboursement. Ils l'ont fait pour la plupart, ainsi que la commune. Dès lors la coopérative n'avait plus de raison d'exister et fut dissoute en 2004.

Le F.C. Froideville Sport

Ainsi le F.C. Froideville-Sport reprenait tous les engagements de la coopérative et devenait seul responsable des finances et de l'exploitation du centre sportif.

Depuis la construction des installations de Pré Camuz, 37 années se sont écoulées au cours desquelles le Centre sportif du Froideville-Sport a démontré toute son utilité. Malgré l'intense occupation qui en a été faite, les divers responsables ont parfaitement entretenu les installations dans leur exploitation de tous les jours. Une buvette a été créée en 1979.

De plus, ils ont été dans l'obligation de remplacer le chauffage au gaz, par bonbonnes, par un système électrique en 1992, ont procédé à un premier assainissement et à la régénération de la surface de jeu en 1995. Par la suite, les appareils de la cuisine ont été remplacés.

Le F.C. Froideville-Sport a également acquis des constructions modulaires pour faire office de vestiaires au bord du terrain d'entraînement du Rossy.

2. GESTION ANTERIEURE

Nous avons déjà eu l'occasion de relever combien la formule adoptée par les autorités de l'époque, qui consistait à privatiser les installations et équipements sportifs nécessaires aux sociétés locales et à responsabiliser leurs dirigeants. Cette solution s'est avérée favorable tant pour ces dernières que pour la commune. Il faut rappeler en effet que nombreuses sont les communes de ce canton qui prennent en charge les coûts de construction, d'aménagement de leurs équipements sportifs et qui en assument totalement l'entretien.

C'est pourquoi nous devons rendre hommage à nos sociétés sportives pour leur précieuse collaboration au bien-être de chaque individu, d'autant plus nécessaire en ces temps de difficultés économiques que traversent les institutions publiques.

3. SITUATION ACTUELLE

On pourrait dès lors se demander si le moment est opportun pour aider financièrement le F.C. Froideville-Sport qui doit impérativement procéder à des travaux d'entretien et de rénovation lourds de ses installations. A cette question, la Municipalité répond oui pour plusieurs raisons.

La première est que ces travaux sont obligatoires et urgents. En effet, des poutres soutenant la charpente doivent être impérativement changées si l'on ne veut pas risquer d'accident majeur.

Les autres dépendent de l'âge des installations. Les travaux suivants sont nécessaires pour une remise à neuf :

- La charpente, l'isolation du bâtiment, le changement du chauffage, des carrelages, des fenêtres, des plafonds, des cuisines, des vestiaires, des douches, l'électricité, les peintures et l'amélioration des extérieurs.

Pour limiter les frais annuels de fonctionnement, il est impératif de pouvoir louer le refuge. Son état actuel décourage certains amateurs, alors que rénové, la demande serait beaucoup plus forte.

Enfin, il y a lieu d'encourager le comité du FC Froideville-Sport qui fait beaucoup d'efforts, tout son possible en organisant diverses manifestations afin que les comptes annuels soient les plus positifs possible et ainsi d'éviter de demander à la commune des aides financières trop importantes.

Il faut également relever l'effort important consenti à l'éducation sportive de nos enfants. Le F.C. Froideville-Sport fait partie du « Mouvement junior du Centre avec les clubs de Bottens-Cugy-Poliez-Pittet-Villars-Tiercelin » : ce sont 11 équipes, des écoles de football qui évoluent sur les différents terrains comprenant plus de 200 juniors. A cela s'ajoutent les équipes élites et vétérans. Tout ce monde mérite d'évoluer dans des installations rénovées.

La Municipalité souhaite que ce club continue de s'autogérer. Si tel ne devait plus être le cas, la convention de servitude pour la mise à disposition du terrain prévoit le retour du bâtiment à la commune. Nous reviendrions alors à la case départ, sans plus aucune participation extérieure.

4. DESCRIPTIF DES TRAVAUX ENVISAGES

Des devis ont été demandés, mais ils n'ont pas encore été mis en concurrence. Cette première approche permet de détailler les travaux de la manière suivante :

- Charpente	Fr. 33'000.00
- Maçonnerie	Fr. 42'800.00
- Chauffage	Fr. 58'600.00
- Sanitaire	Fr. 61'000.00
- Fenêtres	Fr. 18'600.00
- Cuisine refuge	Fr. 19'900.00
- Cuisine buvette	Fr. 15'000.00
- Introduction gaz	Fr. 3'800.00
- Carrelages	Fr. 22'000.00
- Peintures	Fr. 52'700.00
- Electricité (estimation, car pas de devis)	Fr. 10'000.00
- Divers	Fr. <u>12'600.00</u>

Total **Fr. 350'000.00**

Une aide financière par le fonds du sport est confirmée. Elle n'est pas chiffrée mais ne sera toutefois pas très importante, car elle ne concernera qu'un certain pourcentage des montants investis dans les vestiaires, sur présentation des factures acquittées.

5. FINANCEMENT

Les charges financières de ce nouvel investissement prévoyant un amortissement sur 30 ans avec un intérêt moyen de 3% grèveront nos futurs budgets comme suit :

- D'un amortissement total de	Fr. 350'000.00
- D'une charge d'intérêts totale de	Fr. 162'345.00

Soit la première année d'une somme de Fr. 22'200.00 diminuant régulièrement chaque année, pour se situer à Fr. 19'041.00 après 10 ans, à Fr. 15'531.00 après 20 ans et à Fr. 12'051.00 la dernière année.

6. PARTICIPATION DU FC FROIDEVILLE-SPORT

Comme déjà expliqué plus avant, le club fait beaucoup d'efforts afin de boucler ses comptes ordinaires. Le comité est toutefois prêt à organiser de nouveaux événements afin de prouver sa volonté de participer aux nouveaux frais à venir. De plus, les locaux rénovés devraient rapporter des recettes supplémentaires de locations du refuge.

En l'état actuel des connaissances, on peut raisonnablement penser que le F.C. Froideville Sport pourra s'engager à rembourser un montant de Fr. 5'000.00 chaque année. Si cette feuille de route est tenue, cela représenterait une participation financière totale de Fr. 150'000.00, couvrant une grande partie des coûts d'intérêts et diminuant d'autant les charges communales.

Si ce préavis reçoit l'aval de votre Conseil, nous pensons pouvoir obtenir des taux d'intérêts bloqués pendant 10 ou 20 ans à de meilleures conditions que les 3% utilisés pour le calcul théorique ci-dessus.

A titre d'exemple, un taux bloqué pendant les 10 premières années à 2%, puis bloqué à 2,5% pour les dix suivantes et enfin à 3% pour les dix dernières engendrerait des dépenses totales de Fr. 123'592.50, soit une diminution des engagements de Fr. 38'702.50.

Ainsi donc, la charge totale pourrait pour la commune baisser sensiblement.

7. LE PRÊT

Ce prêt, d'un maximum de Fr. 350'000.00 doit être assorti de garanties. C'est pourquoi la Municipalité demandera l'inscription au Registre foncier d'une hypothèque légale. En cas de non-respect des engagements par le F.C. Froideville Sport, la propriété du bâtiment reviendrait à la commune.

8. CONCLUSION

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

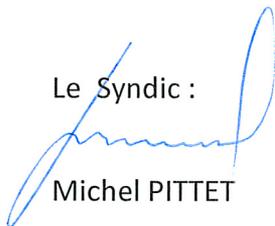
- Vu le préavis 151/2014 du 20.01.2014
- Vu qu'il figure à l'ordre du jour de la séance de ce soir
- Vu l'urgence de faire certains travaux de sécurité

- Etant donné l'état général du bâtiment du centre sportif de Pré Camuz
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- oui le rapport de la Commission des finances

DECIDE

1. D'accorder un crédit extrabudgétaire de Fr. 350'000.00 pour la rénovation du bâtiment du centre sportif de Pré Camuz.
2. D'autoriser la Municipalité à financer le coût de ces travaux devisés à **Fr. 350'000.00** (trois-cent-cinquante mille francs) et d'emprunter ce montant, tout ou en partie, auprès de l'établissement financier de son choix, aux meilleures conditions du moment.
3. De faire inscrire une hypothèque légale au Registre foncier du même montant.
4. D'amortir cet objet sur une période maximale de 30 ans.

Le Syndic :


Michel PITTET



La Secrétaire :


Alice HENRY

Froideville, le 20 janvier 2014

Responsable : Administration générale – sports et loisirs, M. Michel PITTET, Syndic